

Séance du mercredi 8 juillet 2020

L'an deux mil-vingt et le 8 juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Paul MARCOIN, Madame Anne MILLISCHER, Monsieur Bernard ASSELIN.

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN.

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion 2019. **Délibération**
- Vote du compte administratif 2019. **Délibération**
- Affectation du résultat 2019. **Délibération**
- Vote du budget primitif 2020. **Délibération**

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020. **Délibération**
- Convention service retraite Centre de Gestion du Loiret. **Délibération**
- Désignation des délégués amenés à siéger au S.I.A.E.P (rectification). **Délibération**
- Achat et pose d'un abribus et volets roulants école. **Délibération**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 juillet 2020

Référence
2020-07-17

L'an deux mil vingt et le 8 juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Approbation du compte de gestion 2019

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN.

Date de la convocation
02/07/2020

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
02/07/2020

Objet de la délibération: Approbation du compte de gestion 2019
Monsieur le Maire présente les grandes lignes du compte de gestion qui est le reflet des mandats et titres émis par la collectivité.

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité communale, est voté par l'assemblée.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 15/07/2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Et

Le Maire,

Publication ou notification du :

Vincent ASSELIN.



DÉLIBÉRATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL (1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice 15
 Nombre de membres présents .. 14
 Nombre de suffrages exprimés .. 13
 VOTES : Contre 0 Pour 13
 Date de convocation : 02/07/2020

Séance du 8 juillet 2020 à 20 heures

Délibération n° 18/2020 (2) e Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame BARRAS Caroline délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M.R. Vincent ASSELIN (3) chaire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	333 298 51	100 702 63	39 970 75	53 463 51	39 970 75	100 702 63
TOTAUX	333 298 51	100 702 63	39 970 75	53 463 51	39 970 75	100 702 63
Résultats de clôture						
Restes à réaliser		404 684 05	55 596 19	53 463 51	388 894 70	458 147 56
TOTAUX CUMULÉS	333 298 51	505 386 68	95 566 94	53 463 51	128 865 45	558 850 19
Restes à réaliser		172 088 17	42 103 43		5 633 17	129 984 74
TOTAUX CUMULÉS		172 088 17	42 103 43		5 633 17	129 984 74
RÉSULTATS DÉFINITIFS			101 200 11	53 463 51	434 498 62	558 850 19
			47 736 60			124 351 57

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

COMPTE ANNEXE POUR

LIBELLÉ	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

- (1) Rayer les mentions inutiles.
- (2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
- (3) Maire ou Président.
- (4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « restes reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. M. ASSELIN Bernard, M. ASSELIN Vincent, M. BAUDY Marie Ange, M. BOURSIN Denis,
 M. CATHÉLIEAU Françoise, M. DESBOIS Hervé, M. FAMILIA Julien, M. LE FAUCHEUX Olivier, M. LELEUR Dominique,
 M. DARCOIN Paul, M. HEUWIER Michel,
 Mme TILLISCHER Anne, Mme VILLETTE Denise



Pour expédition conforme,

Le Président,

Caroline BARROS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 juillet 2020

Référence
2020-07-19

L'an deux mil vingt et le 8 juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Affectation de résultat de l'exercice 2019.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN.

Date de la convocation
02/07/2020

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
02/07/2020

Objet de la délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

A l'article 002, « résultat de fonctionnement reporté »,

en recettes, la somme de 124 351.57 €,

A l'article 001, « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

en dépenses, la somme de 42 103.43 €,

A l'article 1068, « 47 736.60 € correspondant au besoin de financement y compris les restes à réaliser (- 42 103.43 € - 5 633.17€).

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 15/07/2020

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 juillet 2020

Référence
2020-07-20

L'an deux mil vingt et le 8 juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Vote du budget primitif 2020.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation
02/07/2020

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN.

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
02/07/2020

Objet de la délibération: Vote du budget primitif 2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité APPROUVE le projet de budget primitif 2020 présenté par Monsieur le Maire, qui s'équilibre de la façon suivante :

- 468 915.57 € en section de fonctionnement
- 130 442.78 € en section d'investissement

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 15/07/2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Et

Publication ou notification du :

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 juillet 2020

Référence
2020-07-21

Objet de la délibération
Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation
02/07/2020

Date d'affichage
02/07/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 1
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 15/07/2020

L'an deux mil vingt et le 8 juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN.

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Monsieur le Maire rappelle les taux actuels des deux taxes restantes et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

- Taxe foncière sur le bâti : 24,86 % (augmentation de 1%)
- Taxe foncière sur le non-bâti : 56,25 % (pas d'augmentation).

En outre la commune devra reverser une somme de 28 992 € au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 juillet 2020

Référence
2020-07-22

Objet de la délibération
Convention service retraite Centre de Gestion du Loiret.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation
02/07/2020

Date d'affichage
02/07/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 15/07/2020

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt et le 8 juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELINEAU, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN.

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération: Convention service retraite Centre de gestion du Loiret.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 25,
Vu les délibérations du centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Loiret du 27 novembre 2015 et du 27 novembre 2019 proposant la mise en œuvre de la nouvelle prestation retraite.

L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que « les Centres de Gestion peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande des collectivités et établissements ».

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2016, le Centre de Gestion de la FPT du Loiret propose une nouvelle prestation retraite qui permettra, aux collectivités qui le souhaitent, de lui confier la réalisation complète des différents actes de gestion inhérents à l'étude des droits à la retraite et de la liquidation ainsi que le renseignement direct de leurs agents. Pour le bon fonctionnement du service et celui-ci étant payant, l'accord de la collectivité sera préalable à toute demande directe de l'agent (rendez-vous, dossier traité).

Par délibération n°2019-41 du 27 novembre 2019, le Conseil d'administration a fixé les tarifs de ce service comme suit :

	Tarif par dossier (collectivités affiliées)	
Constitution de dossier liquidation	100	150
Constitution de dossier LIQ + CIR	100	150
Constitution du dossier LIQ dans les 2 années suivant la demande d'avis préalable	50	80
Constitution du dossier LIQ + CIR dans les 2 années suivant la demande d'avis préalable	50	80
Constitution du dossier LIQ dans l'année de réalisation d'une simulation	50	70
Constitution du dossier LIQ + CIR dans l'année de réalisation d'une simulation	50	70
Demande d'avis préalable	100	150
RV individuel /APR	0	40
Fiabilisation des CIR : réalisation des cohortes à la place de la collectivité/ QCIR	35	50
Régularisation de cotisations, TRB	40	60
Dossier de validation	40	60
Simulation de calcul à la demande de l'agent (remplissant les conditions dans les 5 ans à venir)	20	50
Simulation de calcul à la demande de l'agent (ne remplissant les conditions dans les 5 ans à venir et hors cohortes)	40	60

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au service payant, selon tarif fixé par délibération du Centre de Gestion de la FPT du Loiret, de la prestation retraite du Centre de Gestion de la FPT du Loiret pour la constitution des dossiers et l'accueil des agents.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 juillet 2020

Référence
2020-07-23

L'an deux mil vingt et le 8 juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Objet de la délibération
Désignation des délégués amenés à siéger au S.I.A.E.P (adjonction d'un délégué suppléant).

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN.

Date de la convocation
02/07/2020

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage
02/07/2020

Objet de la délibération: Désignation des délégués amenés à siéger au S.I.A.E.P (adjonction d'un délégué suppléant)

- Le Conseil Municipal désigne comme délégués amenés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable (S.I.A.E.P) :

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Délégués titulaires : Olivier LEFAUCHEUX, Vincent ASSELIN, Michel MEUNIER

Délégué suppléant : Caroline BARROS, Dominique LELIEVRE.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 15/07/2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Et

Le Maire,

Publication ou notification du :

Vincent ASSELIN.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 juillet 2020

Référence
2020-07-24

Objet de la délibération
Achat et pose d'un abribus pour l'arrêt de car et achat et pose de volets roulants pour la salle de motricité de l'école maternelle.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	14	15

Date de la convocation
02/07/2020

Date d'affichage
02/07/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en PREFECTURE
Le 15/07/2020

Et

Publication ou notification du :

L'an deux mil vingt et le 8 juillet à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Sigloy régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Paul MARCOIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Monsieur Dominique LELIÈVRE, Monsieur François CATHELIN, Madame Marie-Ange BALDY, Madame Caroline BARROS, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Michel MEUNIER, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Julio FAMILIAR, Madame Anne MILLISCHER.

Monsieur Hervé POTHIER a donné pouvoir à Monsieur Vincent ASSELIN.

Monsieur Denis BOURSIN a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Achat et pose d'un abribus pour l'arrêt de car.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'acheter un abribus pour le nouvel arrêt des cars scolaires de la commune.

Le montant de cet achat s'élève à 4295 € T.T.C.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident

- De charger Monsieur le Maire de passer commande auprès du fournisseur
- D'inscrire cette dépense au prochain budget
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande.
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la préfecture du Loiret.

Achat et pose de volets roulants pour la salle de motricité de l'école maternelle.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de remplacer les stores de la salle de motricité de l'école maternelle par des volets roulants :

Le montant de cet achat s'élève à 8 886 € T.T.C.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident

- De charger Monsieur le Maire de passer commande auprès du fournisseur
- D'inscrire cette dépense au prochain budget
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande.
- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la préfecture du Loiret.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Vincent ASSELIN.

La séance est levée à 21h35.

